



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45
DU 20 octobre 2017**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BELFORT Dominique ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial
MENETRIER Nathalie avec procuration à JACOULET Bernard
MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre**

Secrétaire de séance : BOUVARD Martial

La séance est ouverte à 20h35

Application des Droits des Sols

Le maire explique que la loi ALUR conduit notamment la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des documents d'urbanisme pour toutes les communes ayant un document d'urbanisme (Carte Communale ou Plan Local d'Urbanisme). De ce fait, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a décidé, conformément à ses statuts, la création d'un service ADS et l'embauche d'une personne au poste d'instructeur.

En contrepartie de ce service, il est demandé une participation financière de 1.87 euros par habitant à chaque commune, soit 2 255,22 euros à Rougemont pour 1206 habitants. (1.87€ x 1206 habitants = 2 255.22€).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce service et de payer une participation financière de 2 255.22€.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La loi NOTRe emporte le transfert des compétences « zones d'activités », « aire d'accueil des gens du voyage » et « promotion du tourisme » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Conformément à l'article 1609 du code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CC2VV a procédé l'évaluation des charges transférées au titre de ces compétences.

Le maire explique que les communes membres de la CC2VV doivent délibérer pour adopter ou non le rapport d'évaluation de la CLECT. Ce dernier porte sur les points suivants :

- Charges transférées au titre des Zones d'Activités Economiques (ZAE) des communes de l'Isle sur le Doubs, Arcey et Rang.
- Rôles supplémentaires perçus par les communes du Pays de Clerval et Pompierre-sur-Doubs.
- Revenus fiscaux des éoliennes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette évaluation des charges transférées.

Compétences statutaires de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

Le maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a décidé d'engager une procédure de modification de ses compétences statutaires pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions juridiques, avec la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles et avec la loi NOTRe.

La proposition de modification des statuts est la suivante :

1 Compétences obligatoires :

- Prise officielle de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation)
- Aires d'accueil des gens du voyage.

2 Compétences optionnelles :

Maintien des 3 compétences optionnelles d'intérêts communautaires :

- mise en valeur de l'environnement,
- politique du logement et du cadre de vie,
- construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs.

3 Compétences facultatives supplémentaires :

Aucune modification.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Ouverture du poste de monsieur Kévin Deray

Le maire rappelle que la commune avait obtenu un Contrat Avenir, d'une durée de 3 ans, pour monsieur Kévin Deray et qu'à la fin de ce dernier le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'ouverture d'un poste comme stagiaire adjoint technique.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorable à l'ouverture de ce poste.

Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable, ruelle Forquelle et ruelle du Vieux du Moulin

Le maire rappelle aux conseillers que ces travaux étaient prévus pour l'année 2016 et ont été abandonnés pour diverses raisons. Il présente deux devis qui sont les suivants :

- Rue du Vieux Moulin : 15 851 € HT
- Ruelle Forquelle : 20 250.50 € HT

Le Conseil Municipal accepte ces devis et autorise le Maire à faire une demande de subventions.

Radars Pédagogiques

Le maire informe que la commission de sécurité a travaillé sur l'emplacement des huit radars pédagogiques solaires que le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir auprès de la société Elancité lors de la séance du 16 juin 2017. Il rappelle aussi que toutes les entrées de Rougemont et celles de Montferney seront équipées de ces derniers. Il précise que, pour une meilleure sécurité, les panneaux d'agglomération situés dans les entrées seront déplacés. Après avoir étudié l'ensemble des entrées, le conseiller municipal Pascal Bonvalot précise qu'il n'y a que 7 radars de prévus. Le maire lui précise que le huitième pourra être mis à la demande.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire les demandes auprès des services compétents pour l'emplacement des radars pédagogiques et le déplacement des panneaux d'agglomération.

Divers

Convention avec l'Association Culturelle du Pays de Rougemont

La troisième Adjointe, Séverine Ducroux, présente la convention qu'elle signera avec l'association précitée. Elle précise que la salle mise à disposition sera nommée salle « Arts Plastiques ».

Cérémonie du 11 novembre 2017

Le maire rappelle que, après la cérémonie au monument aux morts de Rougemont, aura lieu l'inauguration du monument de la Guerre 1870 au cimetière de Chazelot Montferney. Le verre de l'amitié sera servi à la salle communale de Chazelot Montferney.

Forêt : Le conseiller municipal et responsable des garants, Gérard Jupille, annonce aux conseillers que le montant total de la dernière vente de bois s'élève à : 46 700 euros hors taxe.

La séance est levée à 22h20.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 24 novembre 2017 à 20h30</p> |
|--|